

RESUME DU PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE (1^{ere}) SESSION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU MCA-SENEGAL II

La première session du Conseil de surveillance (CS) du MCA-Sénégal II s'est tenue le jeudi 30 janvier 2020 à l'hôtel « Radisson Blu », sur la convocation et sous la présidence de **Monsieur Diatourou NDIAYE**, Ministre, Secrétaire général Adjoint de la Présidence de la République, Président du Conseil.

Cette session fut l'occasion d'installer le Conseil lors d'une cérémonie officielle présidée par, **M. Mahammed Boun Abadallah DIONNE**, Ministre d'État, Secrétaire général de la Présidence de la République du Sénégal, en présence de **S.E., Dr Tulinabo MUSHINGI**, Ambassadeur des États Unis d'Amérique (USA) au Sénégal, **Mme Jeanne HAUCH**, Vice-Présidente, Directrice des Affaires Juridiques du MCC, **M. Mouhamadou Makhtar CISSE**, Ministre du Pétrole et des Énergies (MPE), **M. Amadou HOTT**, Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC), **S.E. Mansour Elimane KANE**, Ambassadeur du Sénégal à Washington (USA).

Lors de la cérémonie inaugurale, des félicitations ont été formulées par les différents intervenants pour la création du MCA-Sénégal II et de son CS. Le partenariat et les liens diplomatiques entre les USA et le Sénégal ont été loués et l'importance du Compact du MCC, en tant que subvention du Gouvernement des États-Unis d'Amérique a été soulignée. Signé le 10 décembre 2018, ce partenariat fait du secteur de l'électricité une problématique importante du Plan Sénégal Émergent (PSE), notamment quant au développement de l'entrepreneuriat. L'engagement des parties prenantes, le secteur privé et la société civile pour l'identification des projets a été magnifié de même que l'importance du rôle du CS qui doit orienter la mise en œuvre du Compact vers une gestion axée sur les résultats.

Cette session a été l'occasion de mettre en place les fondements organisationnels du Conseil de surveillance chargé de la gestion et de l'exécution du programme de coopération en vertu duquel le Gouvernement des États-Unis, représenté par la Millennium Challenge Corporation (MCC), accorde au Gouvernement du Sénégal un don de 330 milliards de francs CFA auxquels s'ajoute une contribution du Gouvernement du Sénégal d'un montant de 30 milliards de FCA.

Ce programme est destiné à la modernisation et au renforcement du réseau électrique de Senelec autour de Dakar. Il va notamment permettre d'effectuer des réformes institutionnelles importantes en matière de gouvernance, de réglementation et de fonctionnement, tant en milieu urbain que rural, afin d'avoir un secteur de l'électricité durable et moderne. Enfin, il permettra également l'amélioration de l'accès à l'électricité dans les zones rurales et périurbaines.

L'entrée en vigueur du programme est prévue durant le second semestre 2020 ; la mise en œuvre de celui-ci va durer cinq ans, et la date d'expiration est estimée durant le second semestre 2025. Les trois composantes du Compact sont : le Projet transport, le Projet accès et le Projet Réforme. Le Projet « **Transport** » vise à fournir de l'électricité de qualité à partir de sources, à faible coût, disponibles pour que Senelec satisfasse la demande croissante sur le réseau interconnecté du Sénégal.

Le Projet « **Accès** » contribue dans une large mesure à lever un aspect important de la contrainte majeure (*« coût élevé de l'électricité et faible accès en milieu rural et péri-urbain »*). Il vise à améliorer l'accès à l'électricité en zone rurale et péri-urbaine. Ce projet va se développer autour des régions de Tambacounda, Kolda, Kaffrine, Kaolack, etc.

Enfin, le Projet « **Réformes** » a pour l'objectif la mise en place un cadre propice à l'amélioration de la viabilité financière du secteur et l'amélioration de la gouvernance du secteur pour une fourniture de l'électricité en quantité et en qualité.

Lors des débats, les **documents juridiques, rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du Compact, conflits d'intérêts, politiques de confidentialités ont été présentés par les parties prenantes et le souci d'efficacité et de transparence des processus de recrutement du personnel du MCA, de même que ceux des financements ont été soulignés.**

A la suite des échanges, le CS a approuvé à l'unanimité les documents relatifs au Règlement Intérieur, à la politique de confidentialité et à la politique relative aux conflits d'intérêt, sous réserve des modifications signalées.